

FEDERATION FRANCAISE des PÊCHES SPORTIVES

COMITÉ RÉGIONAL FFPS

COMMISSION RÉGIONALE MER



Compte rendu de la Commission régionale bord de mer/lancer Du 10 novembre 2018

Représentants des clubs:

Jean Claude FERNANDEZ président (APCR)

Alain BANEGUES président (PSLC)

Guillaume THION président (LSCS)

Jonathan VALLIERES (GSCC) (procuration)

Christophe BARTHE président (PSGS)

Accompagnants : APCR: Jean-Pierre AYNIE, Alexandre GOUAUT

PSLC: Michelle BANEGUES

LSCS: Johan REY

GSCC: Laurent PENA, Marceau PENA

PSGS: Nicolas DUMY

Ordre du jour :

Accueil des Présidents et leurs accompagnants.

Les nouvelles orientations pour la discipline Bord de mer pour 2019.

La charte sportive : « doit-elle être suspendue pour la saison 2019 ».

Revenir aux fondamentaux : régir la commission bord/lancer sous la réglementation de la commission nationale bord, mais revoir nos particularités, notamment sur la taille minimum 15cm (1 point) et des poissons tels que les raies, les congres pour les relâcher après capture et mesure.

Un tour d'horizon sur les manches sélectives, la participation, la convivialité, le respect sportif, les relations sportives.

Garantir une pêche écoresponsable pour un développement durable sur les concours, exemple plus de pesée, mais permettre aux pêcheurs de ne garder que les poissons qu'ils sont susceptible de manger, et remettre à l'eau tous les autres.

Définir un nombre de sélectifs qui s'essouffent, qui ne regroupent plus les acteurs.

Ex : 6 concours (dont 1 joker), chaque club ferai un sélectif et à tour de rôle un fera la finale.

Calendrier fédéral 2019 : placer le concours sélection avec au moins 3 semaines d'espace, établir un calendrier provisoire pour le calendrier fédéral, puis valider et modifier si nécessaire lors de la réunion avant la compétition.

Questions diverses :

9h25 début de la réunion.

Alain BANEGUES prend la parole et présente l'ordre du jour.

Il explique la représentation du vote pour les clubs, conforme aux statuts du Comité Régional FFPS Occitanie, conforme à ceux de notre fédération de tutelle FFPS National.

Il rappelle que nous sommes une commission régionale FFPS/Mer.

Que c'est un Règlement Intérieur qui nous régit.

Nombre de voix : 1 voix par tranche de 25 licences sportives, puis 1 voix supplémentaire par tranche de 25.

Licences 2018 : APCR : 23 licences (1 voix) ; PSLC 7 licences ((1 voix) ; PSGS 16 licences (1 voix) ; GSCC 12 licences (1 voix) ; LSCS 11 licences (1 voix).

Question 1 : supprimer la Charte régionale ?

Après un tour de table, il a été retenu de son conformer au règlement nationale de la pêche de bord.

Conservée mais réaménagée, rester sur le principe de la Charte régionale mais remaniée voté à l'unanimité. 5 voix pour PSLC, PSGS, GSCC, LSCS, APCR

- Motion adoptée

Révision de la charte et réponses aux diverses questions qui vont alimenter cette modification.

Certificat médical obligatoire ?

Rappel de l'obligation faite par le national de maintenir le certificat obligatoire tous les ans.

La FFPS nationale, mentionne que le certificat médical est valable 3 ans, comme le décret.

La commission nationale FFPS/mer mentionne que le certificat médical ou le tampon humide soit annuel.

GSCC : nous devons définir comment on va respecter la mention du certificat médicale pour la région.

Pour les licenciés de l'année ou de l'année précédente, licence, plus le tampon humide du médecin ou le certificat médical à la première manche sinon ils ne pêchent pas.

Les licenciés de l'année précédente, qui ne présenteront pas de licence ne pourront pas pêcher.

Les loisirs pourront participer autant de manches qu'ils veulent sous réserve de remplir une décharge en responsabilité civile, avec la possibilité de prendre leur licence en cours d'année quand ils le souhaitent.

5 voix pour PSLC, PSGS, GSCC, LSCS, APCR

- Motion adoptée

CODE SPORTIF : supprimé à l'unanimité car il est déjà dans le règlement fédéral national.

5 voix pour PSLC, PSGS, LSCC, LSCS, APCR

- Motion adoptée

SECURITE : on s'appuie sur le règlement fédéral national.

Les pêcheurs doivent s'assurer, qu'ils peuvent faire l'action du lancer en toute sécurité.

5 voix pour PSLC, PSGS, GSCC, LSCS, APCR

- Motion adoptée

CHAMPIONNAT REGIONAL :

Il est proposé de mettre en place un calendrier sportif sur 6 manches régionales sélectives.

Une manche par club, la finale tirée au sort, tous les ans, avant d'établir le calendrier.

3 clubs sont volontaire pour organiser la finale : (APCR-GSCC- PSGS)

Après tirage au sort, la finale 2019 sera organisée à Saint Cyprien par le club APCR.

Le classement proposé est sur les 5 meilleurs résultats sur les 6 manches régionales.

4 voix pour PSLC, PSGS, GSCC, LSCS

1 voix contre APCR

- Motion adoptée

- Les Jeunes doivent avoir fait 4 manches pour participer au Championnat de France.

Durée des manches régionales proposées : soit 4 heures ou 5 heures ?

Pour 4 heures : APCR, PSGS

Pour 5 heures : GSCC, LSCS, PSLC

Motion adoptée pour 5 heures

Réflexion sur le prix de l'engagement au manche sélective, en prévision d'une convivialité était de 5€.

Elle reste à 5€

5 voix pour PSLC, PSGS, GSCC, LSCS, APCR

- Motion adoptée

Pour la finale, pour que la collation soit digne de cette remise de récompense Alain BANEGUES propose de mettre une inscription plus importante.

Jean Claude FERNANDEZ demande si la région peut participer, après vérification auprès de la trésorière, une réponse sera apportée ultérieurement, après avoir étudié une budgétisation régionale.

Pour la convivialité sur les autres sélectifs, la collation se fera à l'appréciation des responsables des clubs.

DISQUALIFICATION : des pêcheurs qui partent avant la fin du concours

Il n'y aura plus de disqualification et s'il a fait du poisson il sera comptabilisé.

Son commissaire apportera la fiche et le poisson à la pesée.

Le pêcheur devra toutefois informer, le pêcheur dont il est le commissaire, son commissaire, ou l'organisateur du concours, ou le responsable de la commission régionale bord.

4 voix pour PSLC, PSGS, GSCC, LSCS

1 voix contre APCR

- Motion adoptée

PROPOSITION DE NON PESEE ?

Il a été proposé de respecter le règlement et d'adopter pas pesée.

3 voix pour PSLC, PSGS, LSCS

2 voix contre APCR, GSCC

- Motion adoptée

REFORMULATION DE LA NON PESEE !

Il a été proposé que les manches de Nuit soit à la pesée et les manches de matinée pas de pesée, (en étude pour 2 années).

Proposition de non pesée le jour et pesée pour les manches de nuit, soumise au vote.

4 voix pour PSLC, PSGS, APCR, GSCC

1 voix contre LSCS

- Motion adoptée

GSCC soulève une question pour les feuilles commissaire qui risquent d'être perdues entre la fin de pêche et l'enregistrement pour les manches de non pesée.

Proposition est faite double fiche sécable avec contre signature.

Il a été proposé la possibilité d'utiliser des feuilles détachables, que le pêcheur pourra conserver en cas de litige et le commissaire présentera l'autre partie à la table d'enregistrement.

Lors des manches de jour le règlement fédéral national s'applique. Les poissons mis dans le seau après capture, après prise de la mesure, le commissaire remet le poisson à l'eau vivant.

Toutefois les pêcheurs qui souhaitent conserver les poissons au-delà de la maille de capture devront en présence du commissaire couper les caudales de tous les poissons, afin qu'ils ne reviennent pas une deuxième fois à l'inscription sur la fiche commissaire.

Réflexion sur les poissons dangereux ?

Les poissons : congre, raie, vive, murène des sables (serpent,) de jour comme de nuit seront relâchés vivants et enregistré sur la fiche commissaire.

Il a été établi et retenu un barème de point attribué au delà de 15 cm :

Raie 100 points, Congre 100 points, Vive 10 points, Murène de sable 30 points.

En dessous de 15 cm 1 point

5 voix pour PSLC, PSGS, GSCC, LSCS, APCR

- Motion adoptée

JURY SUR LES SELECTIFS : le jury sur les sélectifs sont les présidents ou responsables désignés par les clubs au moment de la pesée sur réclamation de fait de pêche.

Pour les réclamations sur le classement, elles devront parvenir à la région 24h après la publication officielle.

TAILLE MINIMALE DE CAPTURE à 15 CM :

Une réflexion a été proposée sur la maille minimum pour les poissons à 1 point.

A 15 cm ils seront comptabilisés pour la pesée, en dessous à 1 point

4 voix pour PSLC, PSGS, GSCC, LSCS à 15 cm

1 voix contre APCR à 20 cm

- Motion adoptée

POUR LA COUPE DE LA CAUDALE DES POISSONS GARDÉS :

Pas de disqualification pour queue non coupée, le pêcheur est seul responsable de son poisson, que ce soit après la capture, ou après la pesée.

5 voix pour PSLC, PSGS, GSCC, LSCS, APCR

- Motion adoptée

SELECTION REGIONALE :

Se fera sur 5 manches sélectives aux meilleurs des points acquis en région.

Si un pêcheur a fait une manche fédérale à l'extérieur, pour avoir les 5 manches sélectives, son classement régional sera maintenu sans les points acquis hors région.

5 voix pour PSLC, PSGS, GSCC, LSCS, APCR

- Motion adoptée

SANCTIONS REGIONALES

Suppression du paragraphe

5 voix pour PSLC, PSGS, GSCC, LSCS, APCR

- Motion adoptée

INSCRIPTIONS MANCHE :

Inchangées, paiement par une seule personne par club pour le règlement au responsable financier du club accueillant.

DOTATION CONCOURS : pour attirer des nouveaux pêcheurs

L'inscription reste à 5€ pour les licenciés et 10€ seront demandé pour les non licenciés.

Les non licenciés pourront recevoir un prix, une coupe à la discrétion de chaque club organisateur.

COMMISAIRES : Parents-enfants

Le Père est le commissaire de l'enfant, le Père est contrôlé par le pêcheur supérieur.

PROPOSITION D'UN HORAIRE DE FIN DE CONCOURS :

Alain BANEGUES propose de mettre une heure butoir après la fin du concours pour ramener les fiches commissaires et les poissons, 1 heure.

Jean Claude FERNANDEZ propose de commencer la pesée dès que les responsables de clubs sont arrivés.

Il a été retenu, que la pesée ou l'enregistrement des fiches commissaires débutera dès que la majorité des responsables de club seront présents.

5 voix pour PSLC, PSGS, GSCC, LSCS, APCR

- Motion adoptée

PROPOSITION D'ÉQUIPE DUO RÉGIONALE ET MASTERS :

Proposition est faite de constitution de duos régionaux ou par club ainsi que les masters pour une représentation régionale aux Championnats de France.

Pas plus d'engouement autour de cette question.

Jonathan VALLIERES demande de faire une proposition de participation fédérale autour d'une aide financière similaire à celle qui est versée pour les clubs champions pour la participation au championnat du monde. Idée notée qui sera posée à la commission nationale.

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2021 la région a posée une option sur l'organisation des Championnats de France 2021 organisé par la région.

Il a été retenu dans une majorité que la région peut trouver les plages avec leurs arrêtés ainsi que la quantité de commissaires dont on aura besoin.

CALENDRIER 2019

Alain BANEGUES soumet un calendrier vierge et donne les dates des différentes manifestations nationales et internationales.

Il est demandé, si c'est possible d'attendre plus tard pour établir le calendrier.

Nous devons remettre un calendrier en fin d'année 2018, mais nous pourrions le cas échéant faire modifier les dates et lieux.

Il est retenu d'établir un calendrier prévisionnel qui sera envoyé à la fédération mer en fin d'année 2018.

Chaque club donne sa date de manche régionale sélective et ses concours loisirs en fonction des autres clubs ; une ébauche de calendrier est faite, à valider lors de la réunion de début de la saison 2019.

INFO NATIONALE :

Problème lie à la participation au Championnat de France (respect quota régional) ; nous ne devons pas restituer des places.

Aller chercher des pêcheurs volontaires.

Réponse, ça sera difficile, car souvent c'est un mois avant le championnat, la personne ne pourra pas prévoir sa disponibilité.

FORMATION RÉGIONALE :

La mise en place d'un calendrier régional, non débattu, fera l'objet à la réunion annuelle de la région Mer.

RÉSULTATS SPORTIFS RÉGIONAUX

Présentation du classement régional, surtout de la liste régionale de sélection pour le Championnat de France 2019.

Dans l'ensemble ils sont très bon ; chez les adultes un podium individuel (médaille de Bronze), une troisième place pour la région, (médaille de Bronze).

Une sélection en équipe de France, de bon résultat au championnat du Monde.

Chez les jeunes de bonne place au Championnat de France (14^{ème} et 15^{ème}), une sélection en équipe de France avec un titre de champion du Monde par équipe.

LECTURES DES QUESTIONS DIVERSES :

Nous avons reçu par les clubs ou des licenciés, indépendamment de leurs clubs des suggestions.

Des questions ont trouvé une réponse au cours de la réunion, qui sont mentionnées dans la modification de la charte sportive.

Les autres sont survolées.

- APPÂTS IMPOSES : soumis au vote
2 voix pour APCR, LSCS
3 voix contre GSCC, PSLC, PSGS
- Motion adoptée

Suggestion GSCC à essayer en loisir

- PROPOSITION LIGUE 2
Impossible de revenir à ce système

- MANCHE DE JOUR :

Moitié moitié : la décision des horaires des manches incombe à chaque président de club. Elles seront inscrites sur le calendrier régional de début de saison.

Manche de jour, l'APCR organisera deux manches de jour ainsi que le PSGS.

Manche de nuit, GSCC, LSCS, PSLC organiseront chacun une manche de nuit.

- **PESEE RELATION POID TAILLE**
Se reporter au paragraphe modifié de la charte

- **PECHER A 1 CANNE** : soumis au vote
2 voix pour APCR, PSGS
3 voix contre GSCC, PSLC, LSCS

- **Motion adoptée**
Pêche à 2 cannes.

- **Payer la totalité des manches (30€) en début de saison ?**

Réponse non, cela peut porter à confusion comme dans le passé pour le classement régional.

Cela reste gestion interne du club, aucunement régional, comme en 2018, un responsable de club paiera l'inscription des licenciés inscrit au concours.

NOMBRE DE PÊCHEURS POUR VALIDER UN CONCOURS :

La commission nationale bord, prévoit 25 pêcheurs pour qu'un concours soit validé.

La proposition de 20 concours n'est pas retenue ; mais une demande sera faite par la région à la commission nationale bord, une réponse sera donnée après la réunion annuelle de la commission nationale FFPS/Mer.

GSCC : comment ils font en Corse ou Guyane.

- **CONVIALITE :**

Reste à la discrétion de chaque club

- **DOTATION :**

Reste à la discrétion de chaque club

- **REPORT DE MANCHE POUR ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNEL**

Les reports seront étudiés par l'ensemble des membres de la commission bord, et non par le bureau régional.

- **LETTRE de JM GRILLON et M. RANC**, réponse en fonction du règlement fédéral régional en vigueur.

La charte sportive 2018, mentionne 6 sélectifs pour le classement régional.

Nous en avons tenu compte pour la saison 2019, mais pas de rétroactivité.

- **ÉTABLISSEMENT DE SECTEUR POUR LES SÉLECTIFS REGIONAUX** : soumis au vote

5 voix contre PSLC, PSGS, GSCC, LSCS, APCR

- **Motion adoptée**

- **INTERDIRE LE POSTE AUX PERSONNES EXTERNES AUX CONCOURS** : soumis au vote

Il a été demandé s'il fallait interdire les personnes extérieures au concours, ou accompagnants d'être au plus près du pêcheur.

Il a été dit que le pêcheur peut demander lui-même aux personnes de ne pas être dans sa zone, mais aussi que l'on peut partager sur la pêche.

5 voix contre PSLC, PSGS, GSCC, LSCS, APCR

- **Motion adoptée**

- **CONCOURS LANCER :**

Nous n'avons pas retenu de concours pour 2019, le terrain et la participation régionale en 2018 n'a pas rassemblé beaucoup de licenciés.

La région propose, ceux qui doivent obtenir avoir leurs distances validées, une session sera faite par la région sur un lieu prédéfini.

GSCC propose de voir pour un terrain pour faire les sélectifs régionaux et session de lancer obligatoire pour ceux qui en ont besoin.

Fin des points de l'ordre du jour le président Alain BANEGUES prend la parole pour le mot de la fin et annonce qu'il se retire des responsabilités de responsable de la commission bord, pour se concentré sur le développement du Comité Régional.

Appel à candidature sur ce poste avant la fin de l'année civile.

Il annonce que Christophe BARTHE veut bien continuer à s'occuper des résultats mais qu'il faudra une personne formée, pour un éventuel remplacement si celui-ci venait à ne pouvoir être présent sur un ou plusieurs sélectifs.

Fin de la réunion 16h 35

Le secrétaire de séance Christophe BARTHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Barthe', written in a cursive style.